

La demande de révision d'une décision permet à l'élève majeur ou aux parents de l'élève mineur qui se croit lésé dans ses droits par une décision du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant de la Commission scolaire, d'en appeler de la décision le concernant.

IDENTIFICATION

NOM DE L'ÉLÈVE :	ÂGE DE L'ÉLÈVE :
ÉCOLE :	DEGRÉ :
NOM DES PARENTS :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	TÉLÉPHONE :

DÉCISION

AUTEUR :
DATE :
NATURE DE LA DÉCISION :

DÉMARCHES FORMELLES RÉALISÉES AUPRÈS DE L'AUTEUR DE LA DÉCISION

MOTIFS À L'APPUI DE LA DEMANDE

NOM DES PERSONNES À QUI LA DEMANDE DE RÉVISION A DÉJÀ ÉTÉ FAITE :

VOULEZ-VOUS RENCONTRER LES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION?

- OUI
- PAS NÉCESSAIRE, À MOINS D'UN AVIS CONTRAIRE DU COMITÉ

DATE : _____ SIGNATURE (ÉLÈVE, PARENT OU TUTEUR) : _____

SIGNATURE (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL) : _____